

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'OLWISHEIM
Ayant eu lieu le jeudi 3 avril 2025 à 18 heures 30
Salle de réunion du Conseil Municipal**

Date de la convocation : 25 mars 2025

Ouverture de la séance : à 18 h 30 par le Maire Alain RHEIN

Membres en exercice : 10

Pierre ALEXANDRE, Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Présents : 8

Martine GITZ, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Absente, excusée : 1

Madame Frédérique GRANDJEAN qui a donné procuration à Monsieur Jean-Marie JACOB

Absent non excusé : 1

Pierre ALEXANDRE

Nombre de votants : 9 dont 1 procuration

● **Monsieur Laurent HUSSER entre en séance à 18 heures 45.**

ORDRE DU JOUR :

- ❖ 1. Désignation du (de la) secrétaire de séance
- ❖ 2. Procès-verbal de la séance du mardi 4 février 2025
- ❖ 3. Compte Administratif 2024
- ❖ 4. Compte de Gestion 2024
- ❖ 5. Affectation du résultat de fonctionnement 2024
- ❖ 6. Orientation et préparation du Budget Primitif 2025
 - A. Vote des taux de la fiscalité directe locale : Fixation des taux d'imposition pour 2025
 - B. Tarifs communaux 2025
 - C. Tarifs de location de la Lindesàal
 - D. Utilisation des comptes 623 et 625
 - E. Subvention aux associations communales
 - F. Subventions aux associations externes
 - G. Investissements
- ❖ 7. Mouvements de crédits de chapitre à chapitre au Budget Primitif 2025
- ❖ 8. Affectation du produit de la chasse
- ❖ 9. Vote du Budget Primitif 2025
 - A. Présentation du Budget
 - B. Vote du Budget
- ❖ 10. Motion : SIS 67 : Temps d'attente aux services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers dans le cadre de transport de victimes
- ❖ 11. Divers

❖ 1. DÉSIGNATION DU (DE LA) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Désigne** Monsieur Jacques WAHL secrétaire de séance.

Nombre de votants : 8 dont 1 procuration

POUR : 8 dont 1 procuration

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur Jacques WAHL est nommé secrétaire de séance.

❖ 2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 4 FÉVRIER 2025

Le procès-verbal de la séance du mardi 4 février 2025 est adopté par :

Nombre de votants : 8 dont 1 procuration

POUR : 8 dont 1 procuration

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

❖ 3. COMPTE ADMINISTRATIF 2024

- **Monsieur Laurent HUSSER entre en séance.**

Pour ce point de l'ordre du jour, le Conseil Municipal décide de confier la présidence de la séance à Monsieur Jean-Claude MICHEL, 1^{er} Adjoint au Maire.

Le Maire présente par chapitre le Compte Administratif de l'année 2024 qui se résume par le tableau suivant :

CA 2024	RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION (€)		
	Mandats émis	Titres émis	Résultat ou solde
Fonctionnement	274 547,12	320 091,54	45 544,42
002 Résultat de fonctionnement reporté N- 1		92 650,18	92 650,18
TOTAL FONCTIONNEMENT	274 547,12	412 741,72	138 194,60
Investissement	395 114,87	445 745,31	50 630,44
001 Résultat d'investissement reporté N- 1		168 436,48	168 436,48
TOTAL INVESTISSEMENT	395 114,87	614 181,79	219 066,92
RÉSULTAT CUMULÉ	669 661,99	1 026 923,51	357 261,52

Le Maire quitte la salle de réunion.

Nombre de votants : 8 dont 1 procuration

POUR : 8 dont 1 procuration

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Le Compte Administratif 2024 est adopté à l'unanimité.**

❖ **4. COMPTE DE GESTION 2024**

Le Compte de Gestion se résume dans les tableaux ci-dessous :

CG 2024	SECTIONS (€)		TOTAL DES SECTIONS
	Investissement	Fonctionnement	
Recettes nettes	445 745,31	320 091,54	765 836,85
Mandats émis	395 114,87	277 740,67	672 855,54
Annulations de mandats		3 193,55	3 193,55
Dépenses nettes	395 114,87	274 547,12	669 661,99
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	50 630,44	45 544,42	96 174,86
Déficit			

	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Part affectée à l'investissement exercice 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Investissement	168 436,48		50 630,44	219 066,92
Fonctionnement	192 650,18	100 000,00	45 544,42	138 194,60
TOTAL	361 086,66	100 000,00	96 174,86	357 261,52

Ce Compte de Gestion a été comparé au Compte Administratif 2024 de la commune. Les résultats des deux documents sont en parfaite concordance.

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Approuve** le Compte de Gestion 2024.

Nombre de votants : 9 dont 1 procuration

POUR : 9 dont 1 procuration

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

❖ 5. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024

Lors de la séance de Conseil Municipal de ce jour, le Compte Administratif de l'exercice 2024 a été approuvé.

Le Conseil Municipal

- statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de cet exercice 2024
- constate que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **138 194,60 €**
- décide d'affecter le résultat comme suit :

POUR MÉMOIRE	
A) Résultat de fonctionnement de l'exercice	45 544,42
B) Résultat de fonctionnement antérieur reporté	92 650,18
C) RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	138 194,60
D) Résultat d'exécution d'investissement	50 630,44
E) Résultat antérieur d'investissement reporté	168 436,48
F) RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT	219 066,92
G) EXCÉDENT INVESTISSEMENT = D+E = R001 en investissement	219 066,92

DÉCISION D'AFFECTATION	
1- AFFECTATION EN RÉSERVE = R 1068 en investissement	40 000,00
2- REPORT DE FONCTIONNEMENT = R 002 en fonctionnement	98 194,60

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Adopte** l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 proposée ci-dessus.

Nombre de votants : 9 dont 1 procuration

POUR : 9 dont 1 procuration

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

❖ 6. ORIENTATION ET PRÉPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

A. VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2025

Par délibération du 3 avril 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe d'habitation : 7,87 %

Taxe foncière sur le bâti : 24,04 %

Taxe foncière sur le non bâti : 35,98 %

La commission des finances propose de maintenir les taux d'imposition par rapport à ceux votés en 2024.

Après délibération, pour 2025, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux soit :

Taxe d'habitation : 7,87 %

Taxe foncière sur le bâti : 24,04 %

Taxe foncière sur le non bâti : 35,98 %

Adopté par :

Nombre de votants : 9 dont 1 procuration

POUR : 9 dont 1 procuration

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

B. TARIFS COMMUNAUX 2025

CONCESSION	Tarifs 2025
Tombe simple pour 10 ans	120,00 €
Tombe double pour 10 ans	240,00 €
Tombe triple pour 10 ans	360,00 €
COLUMBARIUM	
Case pour 15 ans	600,00 €
Caveau à urnes pour 15 ans	900,00 €
Jardin du souvenir	100,00 €
OLSE'INFOS ANNONCES PUBLICITAIRES	
Format A4	150,00 €
Format A5	80,00 €
Format A6	40,00 €
Format A8	20,00 €
REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	
Redevance de location du mètre linéaire par semaine entamée	2,00 €
LOCATION JOURNALIÈRE D'UNE SALLE DE LECTURE OU SAPEURS	
Sans chauffage	20,00 €
Avec chauffage	30,00 €
FERMAGE	
415,23 ares Prix de l'are 2024 = 2,0425 € (pré) et 2,2964 € (terre) Indice de fermage N-1, soit + 5,23 % en 2025	
LOCATION APPARTEMENT - LOYER	
Appartement 2 place des Tilleuls <i>Révision annuelle au 1^{er} octobre selon nouvel I.R.L. INSEE = Indice de Référence des Loyers au 3^{ème} trimestre</i> Loyer mensuel au 1 ^{er} mars 2025 = 871,00 € + Acompte sur charges = 150,00 €	1 021,00 €

C. TARIFS DE LOCATION DE LA LINDESÀÀL

	1/2 journée		1 journée		Week-End du vendredi soir au dimanche soir		St Sylvestre
	Sans cuisine	Avec cuisine *	Sans cuisine	Avec cuisine *	Sans cuisine	Avec cuisine *	Avec cuisine *
Commune	70,00 €	115,00 €	140,00 €	185,00 €	185,00 €	275,00 €	575,00 €
Extérieur	100,00 €	145,00 €	195,00 €	265,00 €	275,00 €	415,00 €	860,00 €

Caution	Location vaisselle	Facturation casse ou perte	Forfait de nettoyage en cas de défection de l'organisateur	Électricité sur relevé de compteur
600,00 € 1000,00 € pour la St Sylvestre	0,30 €/personne	Selon tarif	100,00 € + 20,00 €/heure	0,60 €/kWh

* Bar inclus

LOCATION DE LA LINDESÀÀL POUR DES COURS DE DANSE OU AUTRES ASSOCIATIONS POUR UNE ACTIVITÉ HEBDOMADAIRE

La commission des Finances propose de fixer le montant de location de la salle à 10 € de l'heure. Chaque association signera un contrat pour l'année scolaire, le prix de la location sera calculé en fonction des heures effectives de pratique hebdomadaire et facturé par trimestre (septembre à décembre, janvier à mars et avril à juin).

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Approuve** les tarifs communaux 2025.

Nombre de votants : 9 dont 1 procuration

POUR : 9 dont 1 procuration

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D. UTILISATION DES COMPTES 623 ET 625

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que l'utilisation des articles 623, notamment la partie « fêtes et cérémonies » et 625, notamment « réceptions » doit être précisée par délibération.

L'article 623 ne concerne que les fêtes nationales, c'est-à-dire le 8 mai, le 14 juillet et le 11 novembre. Les dépenses correspondantes sont celles de l'achat de gerbe, de l'organisation de la cérémonie du 13 juillet, du 8 mai et de celle du 11 novembre.

En ce qui concerne l'article 625, les dépenses suivantes sont admises :

- * mariages, grands anniversaires, décès
- * nuit des églises, Stammtisch, nettoyage de printemps et autres réunions, autres manifestations
- * fête des Aînés
- * repas du Conseil Municipal.

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Décide** de définir ainsi l'utilisation des comptes 623 et 625.

Nombre de votants : 9 dont 1 procuration

POUR : 9 dont 1 procuration

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

E. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

Demande de subvention de la chorale d'Olwisheim reçue le 10 mars 2025.

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Décide** d'accorder une subvention d'un montant de 300 € (trois cents euros) à la chorale d'Olwisheim.

Nombre de votants : 9 dont 1 procuration

POUR : 9 dont 1 procuration

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

F. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXTERNES

1) Le 19 décembre 2024, la Ligue contre le Cancer a adressé une demande de subvention.

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Décide** de ne pas accorder de subvention à la Ligue contre le Cancer.

Nombre de votants : 9 dont 1 procuration

POUR : 8 dont 0 procuration
Martine GITZ, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1
Frédérique GRANDJEAN

2) Le 17 janvier 2025, l'association La Croix Bleue a adressé une demande de subvention.

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Décide** de ne pas accorder de subvention à l'association La Croix Bleue.

Nombre de votants : 9 dont 1 procuration

POUR : 8 dont 1 procuration
Martine GITZ, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1
Frédérique GRANDJEAN

G. INVESTISSEMENTS

Article	Objet	Montant 2025 (€)
202	Frais documents d'urbanisme	21 000,00
2111	Terrains nus	50,00
2131	Bâtiments publics	25 000,00
2132	Immeubles de rapport	5 000,00
2135	Agencements constructions	1 000,00
2151	Réseaux de voirie	386 214,52
21538	Autres réseaux	130 000,00
2157	Matériel et outillage technique	40 000,00
2158	Autre matériel et outillage	2 500,00
2181	Installations générales, aménagements	1 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	2 500,00
2184	Mobilier	1 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 000,00

Nombre de votants : 9 dont 1 procuration

POUR : 9 dont 1 procuration
Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

❖ **7. MOUVEMENTS DE CRÉDITS DE CHAPITRE À CHAPITRE AU BUDGET PRIMITIF 2025**

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité, pour l'assemblée délibérante, d'autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépense du personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Ces virements de crédits doivent faire l'objet d'une décision expresse de l'exécutif, qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun.

Cette décision doit également être notifiée au comptable.

L'exécutif de l'entité informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits, lors de sa plus proche séance.

Vu les dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Autorise** le Maire pour l'exercice 2025 à :
- **Procéder** à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel, au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre ;
- **Signer** les décisions et documents utiles pour les transmettre au représentant de l'État, et de les notifier au Service de Gestion Comptable de Haguenau pour mise en œuvre.

Nombre de votants : 9 dont 1 procuration

POUR : 9 dont 1 procuration

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

❖ **8. AFFECTATION DU PRODUIT DE LA CHASSE**

Le Maire rappelle au Conseil qu'il est souverain de l'utilisation du produit annuel de la chasse.

Pour l'année 2025, il propose d'utiliser cet argent au bénéfice des propriétaires fonciers de la commune en versant le produit de la chasse à la Caisse d'Assurance-Accidents Agricole du Bas-Rhin (C.A.A.A.).

La somme versée en 2025 sera de : 1 500,00 € - 100 € (frais d'administration) = 1 400,00 €

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Approuve** l'affectation du produit de la chasse

Nombre de votants : 9 dont 1 procuration

POUR : 9 dont 1 procuration

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

❖ 9. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

A. PRÉSENTATION DU BUDGET

Le Maire présente en le commentant le projet de Budget Primitif 2025 préparé par la Commission des Finances lors de la réunion du 19 mars 2025.

Section de fonctionnement

On passe en revue l'ensemble des prévisions budgétaires, en recettes et en dépenses.

Section d'investissement

Le Conseil Municipal étudie les différentes écritures en recettes et dépenses prévues à la section d'investissement adapte et/ou valide les montants des crédits qui ont été proposés par la Commission des Finances.

	DÉPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget	398 344,60 €	300 150,00 €
002 Excédent de fonctionnement reporté		98 194,60 €
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	398 344,60 €	398 344,60 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget	647 534,52 €	428 467,60
001 Excédent d'investissement reporté		219 066,92
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	647 534,52 €	647 534,52 €
TOTAL DU BUDGET	1 045 879,12 €	1 045 879,12 €

B. VOTE DU BUDGET

Ce budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

● **Adopte le Budget Primitif 2025**

Nombre de votants : 9 dont 1 procuration

POUR : 9 dont 1 procuration

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

❖ **10. MOTION : SIS 67 : TEMPS D'ATTENTE AUX SERVICE D'ACCUEIL DES URGENCES DES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS DANS LE CADRE DE TRANSPORT DE VICTIMES**

Depuis plusieurs années, le Service d'incendie et de secours du Bas-Rhin fait face à des difficultés dans le cadre de la mise en œuvre de sa mission de secours d'urgence aux personnes qui représente 85 % de son activité opérationnelle.

En effet, à l'occasion des transports sanitaires dans les services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers, les équipages des véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) subissent, avant la prise en charge des victimes, d'importants temps d'attente, régulièrement supérieurs à 30 minutes et pouvant aller jusqu'à plus de 7 heures.

Si ces délais s'avèrent avant tout préjudiciables pour les patients transportés, ils ont également un impact particulièrement délétère sur le fonctionnement du SIS 67.

En effet, en immobilisant de manière prolongée des moyens humains et matériels, ils obèrent les possibilités du Service de dégager des ressources pour répondre aux autres sollicitations opérationnelles d'urgence. Ils représentent en outre une menace sur l'essentielle disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires du fait des réticences légitimes des employeurs à libérer ces personnels de leurs contraintes professionnelles pour des durées parfois très longues. Enfin, plus globalement, cette situation conduit à une réelle perte du sens fondamental de la mission qui a fondé l'engagement des sapeurs-pompiers, professionnels comme volontaires, nuisant à la pérennité de leur motivation.

Afin de pallier ces difficultés et maintenir des capacités d'intervention en adéquation avec les enjeux identifiés dans le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques approuvé par arrêté préfectoral, le SIS 67 pourrait à terme être contraint de procéder à des recrutements supplémentaires de sapeurs-pompiers et à réaliser des investissements visant notamment à augmenter sa flotte de VSAV.

Nous considérons que cette situation n'est pas acceptable, tant au regard de la potentielle dégradation du service de secours à destination des habitants du territoire qu'elle induit qu'au niveau des conséquences sur le budget du SIS 67, dont l'équilibre est assuré très majoritairement par les finances locales par l'intermédiaire des contributions de la Collectivité européenne d'Alsace, des communes et intercommunalités, dans un contexte déjà particulièrement contraint.

Dans ce contexte, nous demandons à l'État, par l'intermédiaire notamment de l'Agence Régionale de Santé, d'ores et déjà alertée à de nombreuses reprises et depuis plusieurs années sur ce sujet, d'assumer ses responsabilités et de prendre l'ensemble des mesures permettant aux établissements de disposer de tous les moyens financiers, humains et matériels nécessaires afin d'assurer une prompte prise en charge des victimes transportées dans leurs services d'accueil des urgences.

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Soutient** la motion du SIS 67 relative aux temps d'attente aux services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers dans le cadre de transport de victimes.

Nombre de votants : 9 dont 1 procuration

POUR : 9 dont 1 procuration

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

❖ **11. DIVERS**

Demande de Déclaration Préalable de la SARL Techniques Énergie

Demande de Déclaration Préalable de la mairie d'Olwisheim

Demande de Déclaration Préalable de Monsieur Thomas HAMM

Demande de Déclaration Préalable de la EARL MATTERN

Demande de Déclaration Préalable de Monsieur Christophe LUX

Demande de Permis de Construire de Madame Anne SCHEER

Demande de Permis de Construire de Monsieur Yves LAUER

Demande de Permis de Construire modificatif de Madame Sabine MARTIN

Demande de Transfert de Permis de Construire de Monsieur Samir ARBAHI

Le Maire rappelle aux conseillers que la journée citoyenne aura lieu ce samedi 5 avril 2025.

Le Maire lève la séance à 20 heures 30 heures.

